Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 080-218005858-20261109-DELIB832026-DE

**VILLE de PERONNE**
**Département de la Somme**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Séance du lundi 09 novembre 2026**

L'an deux mille vingt six, le lundi neuf novembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

**Convocations envoyées le 03 novembre 2026**

**Conseillers en exercice : 29**
**Conseillers présents : 28**
**Conseillers représentés : 01**
**Conseiller excusé : 00**
**Conseiller absent : 00**

**Secrétaire de séance :**
M. CONTU

**Délibération : 83-2026**

**Etaient présents :** M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, Mme LEMAIRE, Mme HARY, M. PEREZ , Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, M. MARQUES, Mme DEGUINE, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme FARSI, Mme SORIN LAMBERT, M. BAHRI, M. HUGUET.

**Elu absent mais représenté** : M. BELMANT a donné pouvoir à M. MAES

**Elu absent excusé :** //

**Elu absent non excusé :** //

## *Avis portant sur le projet de démolition de logements locatifs sociaux par le bailleur AMSOM*

Par courrier en date du 21 octobre 2026, la Préfecture de la Somme informe Monsieur le Maire que le bailleur AMSOM Habitat sollicite l'accord de la Ville de Péronne en vue de la démolition de 72 logements locatifs sociaux collectifs situés rue du Vercors et rue Henri-Dunant.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet de renouvellement d'une partie du parc de logements sociaux du bailleur, associant la déconstruction des bâtiments existants à la construction d'une nouvelle offre de logements.

Pour justifier cette demande, AMSOM Habitat met en avant l'état de dégradation avancée des bâtiments ainsi que le coût important de leur réhabilitation, estimé à plus de 74 000 € par logement.

La démolition permettra de libérer l'emprise foncière nécessaire à la réalisation d'un nouveau programme immobilier comprenant 37 logements locatifs individuels, dont le coût de construction est estimé à 109 000 € par logement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 443-15-1 du Code de la construction et de l'habitation, la démolition d'un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré est soumise à l'accord préalable de la commune d'implantation.

Au regard des éléments présentés par AMSOM Habitat, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de démolition des 72 logements locatifs sociaux situés rue du Vercors et rue Henri-Dunant et à la construction d'une nouvelle offre de logements.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 25 voix POUR et 03 abstentions,**

- **ÉMET** un avis favorable au projet de démolition des 72 logements locatifs sociaux situés rue du Vercors et rue Henri-Dunant et à la construction d'une nouvelle offre de logements.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 080-218005858-20261109-DELIB832026-DE

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,




Monsieur Gautier MAËS